



## Je ne reçois pas mes fiches de paie

Par **anarobalo**, le 15/11/2013 à 16:48

Bonjour!

J'ai un problème avec mon patron, je suis en congé parental et je ne reçois aucune fiche de paie depuis le mois de janvier.

Qu'est ce que je dois faire pour qu'il me donne mes fiches de paie?

(j'ai un contrat CDI)

Par **aliren27**, le 15/11/2013 à 17:44

bonjour,

lorsque le salarié bénéficie d'un congé parental d'éducation **à temps plein**, le contrat de travail est suspendu et l'employeur n'est nullement tenu de lui donner un bulletin de salaire .

En revanche, si le salarié opte pour un congé parental d'éducation **à temps partiel**, l'employeur a l'obligation de lui délivrer un bulletin de salaire correspondant au travail fourni

cordialement